

# Etudiant international (hors EEE) candidat en L1

## *Non titulaire d'un BAC Français*

### Qui est concerné.e?

**Vous êtes étudiant international (hors EEE), non titulaire d'un BAC Français et candidat pour une 1<sup>ère</sup> année de Licence.**

\* **Si vous résidez en France :**

Téléchargez à partir du **15 novembre 2017** le [dossier "vert"](#) et sa [notice](#). Remise du dossier à l'université **avant le 22 janvier 2018**.

\* **Si vous résidez à l'étranger :**

**Attention !** Si vous résidez dans un des pays ci-dessous, vous devez demander simultanément votre dossier de demande d'admission préalable (DAP) et votre visa de long séjour pour la France (V.L.S. – T.S.) sur le site internet [Etudes en France](#), depuis un espace dédié à chaque pays.

#### **Pays adhérents au CEF (procédure informatique obligatoire)**

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Congo (République démocratique du), Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Si votre pays ne relève pas de la procédure Etudes en France, téléchargez, à partir du **15 novembre 2017**, le ["dossier "blanc"](#) et sa [notice](#).

Le dossier "blanc" peut être délivré à l'étranger par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France (qui se charge dans ce cas de l'impression du document à partir du site du MESRI).

Une évaluation du niveau de français par le test de connaissance du Français (TCF score demandé 400 minimum) est obligatoire pour tous les étudiants internationaux hors Union Européenne et issus de pays non francophones (sauf ceux des échanges internationaux). Ce test, payant, est organisé par le [CIEP](#)